



Assemblée générale

Distr. générale
31 mars 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-deuxième session

Point 131 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Additif

1. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a été créée par le Conseil de sécurité par sa résolution 858 (1993) du 24 août 1993, pour une période initiale de six mois. Son mandat a été prorogé depuis lors et révisé par le Conseil dans des résolutions ultérieures, dont la plus récente est la résolution 1150 (1998) du 30 janvier 1998, qui proroge le mandat jusqu'au 31 juillet 1998.

2. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 27 du rapport du Secrétaire générale (A/52/787), le montant total brut des ressources mises à la disposition de la Mission pour la période allant du 7 août 1993 au 30 juin 1998 s'élève à 79 991 804 dollars (montant net : 75 806 204 dollars). Les dépenses pour la même période sont estimées, en chiffres bruts, à 68 810 814 dollars et un montant brut de 10 362 690 dollars (montant net : 9 503 012 dollars) a été porté au crédit des États Membres. En outre, un montant total de 54 259 323 dollars a été mis en recouvrement auprès des États Membres aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période du 7 août 1993 au 31 décembre 1997 et, à cette date, les contributions versées se chiffraient, au total, à 47 817 315 dollars, ce qui laissait un solde de 6 442 008 dollars à recevoir.

Rapport sur l'exécution du budget pendant la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

3. Dans sa résolution 50/237 du 7 juin 1996, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 17 089 600 dollars (montant net : 16 023 400 dollars), comprenant le montant de 413 500 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/52/770, par. 5 et annexe I) que les dépenses pour la période de 12 mois se sont élevées, en chiffres bruts, à 15 937 000 dollars (montant net : 15 141 400 dollars), d'où un solde inutilisé d'un montant brut de 1 152 600 dollars (montant net : 882 000 dollars). La recommandation du Comité consultatif figure au paragraphe 8 ci-dessous. Le Comité a appris par ailleurs que les engagements non réglés, qui se chiffraient à 2,2 millions de dollars selon les indications données dans le rapport du Secrétaire générale, ont été ramenés au 31 janvier 1998 à 1,7 million de dollars. Il félicite le Secrétaire général pour son rapport bien présenté.

4. Le Comité note que le solde inutilisé s'explique principalement par des économies réalisées aux rubriques Personnel militaire (578 200 dollars) et Personnel civil (611 900 dollars), du fait que les taux de vacance de postes correspondants étaient, respectivement, de 10 % et 7 % durant la période considérée. Il est conscient que ces économies étaient liées à l'instabilité politique sur le théâtre des opérations, instabilité qui a entraîné une réduction du nombre des patrouilles effectuées par les observateurs militaires et des difficultés de recrutement pour le personnel civil au cours de la période en question. On signale également une économie de 423 300 dollars à la rubrique Opérations aériennes, résultant d'une contribution volontaire en nature du Gouvernement suisse, qui comprenait divers éléments, outre la mise à disposition d'un avion, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (par. 5 et annexe II.B, rubrique 6).

5. Des dépassements de crédits qui contrebalancent en partie les économies susmentionnées, ont été enregistrés aux rubriques Remise en état des infrastructures, Transports, Matériel divers et par la part de la Mission dans les frais de fonctionnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Les dépenses additionnelles sont justifiées au paragraphe 6 du rapport et à l'annexe II.B. Le Comité consultatif note toutefois, d'après les explications supplémentaires figurant au paragraphe 46 de l'annexe II.B, que ces dépenses comprennent un montant de 171 000 dollars lié à la modernisation du matériel informatique. En outre, un montant de 90 800 dollars a été budgétisé pour la période 1997-1998 et il est proposé d'affecter un montant de 84 300 dollars à l'achat de matériel informatique pour la période 1998-1999. Le Comité fait observer que, malgré les sommes considérables qui ont été dépensées jusqu'à présent pour le matériel informatique, il n'a pas pu obtenir les données financières les plus récentes lors des auditions, selon la procédure prescrite par la résolution 49/233 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994. Il compte que les problèmes rencontrés dans l'application des techniques informatiques actuelles seront résolus.

6. Il est signalé au paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général qu'«un montant de 237 948 dollars se rapportant à la période terminée le 30 juin 1996 a été inscrit dans les comptes de la MONUG pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997". Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les montants indiqués au tableau 1 n'avaient pas été comptabilisés correctement. Il recommande que, dorénavant, on explique clairement les raisons qui sont à l'origine de ces erreurs dans la comptabilisation des dépenses en indiquant si des économies correspondantes ont été réalisées par rapport aux exercices antérieurs.

7. Le Comité prend en outre acte des informations figurant aux paragraphes 9 à 11, selon lesquelles les dépenses sont supérieures de 334 300 dollars à celles qui étaient consignées dans le précédent rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget (A/51/793/Add.1) pendant la période du 13 janvier au 30 juin 1996. On lui a fait savoir que le rapport précédent avait été établi avant la clôture des comptes en raison de difficultés techniques et qu'il était de ce fait fondé sur des chiffres préliminaires. Les dépenses supplémentaires sont ventilées comme suit :

Rubrique	États financiers	A/51/793/Add.1	Écart
1. Personnel militaire	2 063,0	2 149,6	(86,6)
2. Personnel civil	3 090,0	3 172,8	(82,8)
3. Locaux	202,2	206,1	(4,1)
4. Infrastructures	—	—	—
5. Transports	547,0	295,1	251,9
6. Opérations aériennes	10,0	52,4	(42,4)
8. Transmissions	341,0	200,1	140,9
9. Matériel divers	56,0	26,8	29,2
10. Fournitures et services	188,0	122,8	65,2
12. Information	—	1,2	(1,2)
16. Fret	109,0	45,2	63,8
18. Compte d'appui	278,0	277,6	0,4
Total	6 884,0	6 549,7	334,3

8. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre à la reprise de sa cinquante-deuxième session au sujet du financement de la MONUG est énoncée au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général (A/52/770). Compte tenu des observations qu'il a faites plus haut, le Comité consultatif consent à ce que des dépenses supplémentaires d'un montant brut de 334 300 dollars (montant net : 265 300 dollars) pour la période du 13 janvier au 30 juin 1996 soient imputées sur le solde brut inutilisé de 1 152 600 dollars (montant net : 882 000 dollars) pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997. Il recommande également que le solde inutilisé ajusté, soit 818 300 dollars en chiffres bruts et 616 700 dollars en chiffres nets, soit porté au crédit des États Membres.

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

9. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général en date du 9 février 1998 (A/52/787, par. 36 et annexe I), les prévisions de dépenses de la MONUG pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 s'élèvent, en chiffres bruts, à 20 743 400 dollars (montant net : 19 756 700

dollars), dont 2 294 000 dollars de contributions volontaires en nature, liées à la fourniture d'un avion par le Gouvernement suisse et à la prise en charge de frais connexes (affrètement, carburant, rémunération de l'équipage et assurance, voir par. 30). L'augmentation de 4 % enregistrée, en chiffres bruts, par rapport au montant total de 19 872 800 dollars qui était prévu pour assurer le fonctionnement de la MONUG pendant la période précédente, c'est-à-dire du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, est justifiée par des prévisions de dépenses plus élevées aux rubriques Personnel civil, Transports, Transmissions et Matériel divers. Comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessous, le Comité consultatif recommande que la demande formulée par le Secrétaire général soit approuvée.

10. Le tableau d'effectifs proposé pour la MONUG comprend 135 observateurs militaires et 157 civils, dont 62 fonctionnaires internationaux (20 administrateurs, 20 agents du Service mobile, 15 agents des services généraux et 7 agents de sécurité) et 95 agents locaux. Cela représente une augmentation de 17 postes par rapport au budget de la période précédente, les postes en question étant récapitulés dans le rapport du Secrétaire général (A/52/787, par. 41 et 42 et annexes IV et V). Parmi les changements prévus, on mentionne la création d'un poste de chef adjoint de la Mission (D-2), qui s'occuperait des aspects liés au fonctionnement de la Mission, le Représentant spécial du Secrétaire général devant concentrer son attention sur les négociations de paix complexes, l'adjonction de 20 postes d'agent local, comprenant 10 postes de fonctionnaire international qui seraient transformés en postes d'agent local, et plusieurs reclassements qui sont énumérés à l'annexe V du rapport du Secrétaire général. Comme il avait été recommandé antérieurement, au paragraphe 8 de son douzième rapport (A/48/7/Add.11), de donner au Secrétaire général le pouvoir de reclasser les postes jusqu'à la classe P-5, recommandation que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 48/228 du 29 juillet 1994 et que le Comité a réitérée aux paragraphes 98 à 104 de son rapport (A/50/7), celui-ci n'oppose pas d'objection aux reclassements proposés. Il insiste néanmoins sur la nécessité de justifier les reclassements avec des indications claires et détaillées sur les changements correspondants dans les attributions et la nature des tâches confiées aux titulaires. Le texte de la lettre datée du 11 février 1998, que le Comité consultatif a reçue à propos de la nomination du Chef adjoint de la Mission, est reproduit ci-joint (voir annexe).

11. S'agissant des ressources financières, les dépenses afférentes au personnel civil accusent une augmentation de près de 4 % – passant à 8 153 600 dollars – par rapport à celles qui étaient budgétisées pour l'exercice en cours. Les prévisions ont été établies sur la base d'un taux de vacance

de poste de 10 % pour le personnel international et de 0 % pour les agents locaux. Il a été indiqué, en réponse aux questions posées par le Comité, qu'au 31 janvier 1998, sur les 70 postes de fonctionnaire international approuvés dans le cadre du budget de l'exercice en cours, 60 étaient occupés et que les 74 postes d'agent local approuvés étaient tous occupés, un poste d'agent local supplémentaire étant imputé sur les crédits approuvés pour un poste de fonctionnaire international.

12. L'augmentation prévue sous la rubrique 5, Transports, qui ferait passer le montant des crédits de 1 077 300 dollars pour l'exercice en cours à 1 435 100 dollars pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, est justifiée par la nécessité de remplacer 25 véhicules anciens (pour un coût total de 510 600 dollars assimilé à une dépense non renouvelable) et par des frais d'entretien plus élevés pour les véhicules protégés contre les éclats et les mines (632 500 dollars comptabilisés dans les dépenses renouvelables). La rubrique 8, Transmissions, fait également apparaître une augmentation des dépenses (503 600 dollars pour la période de 12 mois postérieure au 1er juillet 1998 contre 361 000 dollars pour la période actuelle), liée à la nécessité d'améliorer le réseau de transmissions, comme indiqué au paragraphe 23 de l'annexe II.C du rapport du Secrétaire général (A/52/787).

13. Une dépense de 415 500 dollars est prévue à la rubrique 9, Matériel divers, comprenant un montant de 256 400 dollars pour le matériel informatique, dont 84 300 dollars destinés à l'achat de matériel. Le Comité note que, comme indiqué au paragraphe 27 c) de l'annexe II.C, la MONUG prévoit «d'achever l'amélioration et de remplacer du matériel obsolète à la Mission pendant la période considérée». Compte tenu des observations qu'il a faites au paragraphe 5 plus haut, il compte que les dépenses consacrées à la modernisation et au renouvellement du matériel informatique produiront des améliorations dans la tenue des stocks et la comptabilisation des données financières.

14. Le paragraphe 44 du rapport du Secrétaire général énonce la décision que l'Assemblée générale sera appelée à prendre au sujet du financement de la MONUG, à savoir ouvrir un crédit d'un montant brut de 18 449 400 dollars (montant net : 17 462 700 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission d'observation pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, et mettre en recouvrement un montant brut mensuel de 1 537 450 dollars (montant net : 1 455 225 dollars), au cas où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la Mission au-delà du 31 juillet 1998. Le Comité consultatif recommande d'approuver la demande formulée par le Secrétaire général.

Annexe

Lettre datée du 11 février 1998, adressée par le Contrôleur au Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Monsieur le Président,

Vous vous souviendrez que, dans ma lettre du 26 septembre 1997, j'informais le Comité consultatif que le Secrétaire général avait l'intention de redéployer des ressources pour renforcer l'effectif civil de la MONUG en mettant à sa disposition du personnel temporaire, soit 1 poste d'administrateur P-5, 2 postes d'administrateur P-4, 2 postes d'agent des services généraux et 1 poste d'agent du Service mobile. Cela a permis à la Mission de nommer un spécialiste des questions politiques (hors classe), un juriste, un assistant spécial/fonctionnaire de l'information, deux secrétaires et un agent technique exerçant les fonctions de chef du Groupe du magasin et de l'inventaire du matériel de transmissions.

Par sa résolution 1150 (1998) du 30 janvier 1998, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MONUG jusqu'au 31 juillet 1998.

Compte tenu de la complexité des tâches confiées à la MONUG et de la nécessité de maintenir une présence politique de haut niveau dans la zone de la mission, le Secrétaire général estime qu'il est nécessaire de créer immédiatement un poste de chef adjoint de la Mission de rang D-2. Il estime en outre qu'il faudrait lui adjoindre deux auxiliaires, à savoir un agent des services généraux recruté sur le plan international, qui sera employé comme secrétaire, et un chauffeur recruté localement.

Le montant brut des dépenses afférentes aux trois postes supplémentaires (équivalant à 1 poste D-2, 1 poste d'agent des services généraux et 1 poste d'agent local), y compris les frais de transport et le coût du matériel de bureau nécessaire, est estimé à 161 200 dollars (montant net : 142 700 dollars) pour la période du 15 février au 30 juin 1998. Le Secrétaire général a donc l'intention de transférer des ressources de la rubrique Opérations aériennes à la rubrique Personnel temporaire pour couvrir ces dépenses supplémentaires. Les changements seront signalés dans le rapport sur l'exécution du budget pour la période considérée. On trouvera dans l'appendice ci-joint les définitions d'emploi correspondant aux attributions des deux fonctionnaires recrutés sur le plan international.

Le Sous-Secrétaire général,
Contrôleur
(Signé) Jean-Pierre **Halbwachs**

Appendice

Définitions d'emploi

1. *Chef adjoint de la Mission (D-2)*

Le Chef adjoint de la Mission travaille sous la supervision du Représentant spécial du Secrétaire général et le remplace quand il quitte la zone de la mission; il donne des conseils sur toutes les questions relatives à l'exécution des tâches qui incombent à l'ONU dans le cadre de la Mission; il propose des stratégies politiques pour aider l'ONU à prendre des décisions judicieuses et suggère des tactiques de négociation pour les discussions avec les parties; il veille à ce que la Mission se conforme aux décisions du Conseil de sécurité; il coordonne les activités des organismes des Nations Unies présents dans la zone de la mission pour ce qui a trait à la planification des opérations dans les domaines politique et stratégique, et supervise les activités des bureaux régionaux de la Mission.

2. *Secrétaire du Chef adjoint de la Mission (agent des services généraux)*

Sous la supervision du Chef adjoint de la Mission, le titulaire exécute des tâches administratives et des travaux de secrétariat : il établit un calendrier pour les rendez-vous et les réunions, assiste à des réunions, rédige des minutes, les enregistre et en assure la distribution, rédige du courrier, répond aux appels téléphoniques, organise les voyages et remplit les formulaires nécessaires à cette fin; il gère et tient à jour un système de classement pour la correspondance et les archives informatisées et exécute d'autres tâches selon que de besoin.
